

Publié et enregistré à la
Conservation des Hypothèques
de Montauban
le 16/06/2003
vol 2003 P n° 3032

(593€)

Inscription P. de Co. Partageant
à Montauban, du 16/06/2003.
vol. 2003V, no 1205
(250€)

Déjà inf. divorce
TGI Montauban du 6/7/04
du
3/12/04

DOSSIER : LIQUIDATION VERGNET | 11/10/2003 de la form. publiée le 17/06/2003
NATURE : SOUS CONDITION SUSPENSIVE PRONONCE DU DIVORCE
DATE : 25-04-03
REFERENCE : JG
PARTICIPATION :
Compte N° :

DROIT DE TIMBRE PAYE SUR ETAT.
AUTORISATION DU 26 JANVIER 1984

L'AN DEUX MILLE TROIS,

Le vingt cinq avril.

Maitre Jean GUILLAMAT, Notaire Associé, membre de la
Société Civile Professionnelle "Pierre GUILLAMAT et Jean
GUILLAMAT, notaires associés", titulaire d'un Office Notarial à
MOISSAC (82200), 10, rue Guileran, et d'un bureau annexe à
SAINT-NAZAIRE-de-VALENTANE (82190), soussigné,

A reçu le présent acte en la forme authentique à la requête
de :

-Monsieur Dominique Jean Luc VERGNET, marchand de biens,
époux de Madame Cécile Brigitte Marie Andrée BORD, sans
profession, demeurant à ROQUECOR (Tarn et Garonne), lieudit "Le
Claux",

Né à VALENCE D'AGEN (Tarn et Garonne) le 19 novembre
1957.

De nationalité française.

-Madame Cécile Brigitte Marie Andrée BORD, sans profession,
demeurant à ROQUECOR (Tarn et Garonne), lieudit "Le Claux",
précédemment et actuellement à MIRAMONT DE QUERCY (Tarn et
Garonne) lieudit "Bringot", épouse de Monsieur Dominique Jean Luc
VERGNET, marchand de biens,

DJ

CV

Handwritten signature

C o d e

Publié et enregistré à la
Conservation des Hypothèques
de AGEN (47)
le 17/06/2003
vol 2003 P n° 3498

(44€)

Inscription P. de Co. Partageant
à AGEN, le 17/06/2003,
vol. 2003V, no. 1162 (250€)

Bordereau rectificatif à AGEN,
du 18/8/2003, vol. 2003V,
no 1643 (8€). RPO le

Publié et enregistré à la
Conservation des Hypothèques
de RENDE (48)
le 30/06/2003
vol 2003 P n° 2410
(30€)

Née à TOULOUSE (Haute Garonne) le 8 mars 1960.
De nationalité française.

Ayant pour avocat, savoir :

- Monsieur : Me Arnaud DELVOLVE, du barreau de MONTAUBAN,
- Madame : Me Frédérique TURELLA-BAYOL, du barreau de MONTAUBAN.

LESQUELS ont établi ainsi qu'il suit, l'état liquidatif des biens dépendant de leur communauté, destiné à être joint à la convention définitive à présenter par leur avocat au Tribunal de Grande Instance compétent, en vue de leur demande en divorce.

Préalablement aux opérations de comptes, liquidation et partage qui vont suivre, les requérants ont exposé ce qui suit :

EXPOSE

MARIAGE DES EPOUX - REGIME MATRIMONIAL

Les requérants déclarent s'être mariés en la Mairie de MIRAMONT DE QUERCY (82190) le 16 avril 1979, sans avoir fait précéder leur union d'un contrat de mariage. Ils se sont donc trouvés soumis au régime de la communauté de biens réduite aux acquêts.

Ils n'ont procédé à aucun changement de leur régime matrimonial.

SUCCESSIONS ET LIBERALITES RECUEILLIES AU COURS DU MARIAGE

Les requérants déclarent n'avoir recueilli aucune libéralité ou succession au cours de leur mariage, à quelque titre ou sous quelque forme que ce soit, autre que pour Madame BORD celle reçue suivant acte reçu par Me Jean GUILLAMAT Notaire soussigné le 31 décembre 1997, enregistré à CASTELSARRASIN le 19.1.1998 F° 02 Bord 13 N° 06, et portant sur des immeubles, plan et valeurs mobilières dont Mme Cécile BORD déclare avoir effectué la reprise.

ACQUISITIONS IMMOBILIERES AU COURS DU MARIAGE

Les requérants déclarent avoir procédé, au cours de leur mariage, aux acquisitions immobilières suivantes :

- Sur la Commune de ROUECOR (Tarn et Garonne),

Lieudit "Claux" et autres,

Une propriété comprenant divers bâtiments importants d'habitation, dépendances, piscine, et terres en différentes natures de fonds,

D'une contenance matricielle totale de VINGT QUATRE HECTARES CINQUANTE ET UN ARES UN CENTIARE (24ha 51a 01ca)

Figurant comme suit au cadastre révisé :

Sect.	N°	Lieudit	Contenance			Nat.
			Ha	A	Ca	
B	155	Las Bordes		77	90	te/sol
F	340	Las Peyrières	1	54	40	bois/t
F	361	Claux		07	43	sol
F	367	La Fon		13	40	pature
F	370	"		41	15	bois/t

✓

CV

W

F	769	Claux	11	93	sol
F	771	"	14	00	pature
F	772	"	13	12	pature
F	840	"	56	10	terre
F	842	"	37	41	pature
F	860	Lac de Peyralade	11	31	terre
F	862	Claux	31	92	pature
F	863	"	17	88	pature
F	864	"	00	39	sol
F	865	"	07	78	sol
F	866	"	01	14	sol
F	867	"	09	32	sol
F	868	"	21	97	terre
F	871	"	01	50	terre
F	872	"	02	19	terre
G	23	Terrier Rouge	01	25	friche
G	32	La fon de Janez	79	80	friche
G	33	"	26	05	terre
G	34	"	88	45	terre
G	35	"	25	46	terre
G	36	"	26	54	pature
G	37	"	05	90	friche
G	39	"	37	10	terre
G	40	"	1	26	27 pré
G	46	"	2	33	30 terre
G	285	Clot del Mouly	56	30	terre
G	286	"	24	60	terre
G	287	"	26	30	terre
G	288	"	1	50	90 terre
G	289	"	1	21	85 terre
G	290	"	42	70	terre
G	291	"	06	24	terre
G	293	"	05	00	bois/t
G	294	"	22	70	terre
G	295	"	00	25	terre
G	296	"	71	35	terre
G	297	"	1	05	10 terre
G	298	"	39	20	terre
G	299	"	23	20	terre
G	300	"	34	90	terre
G	301	"	3	76	85 terre
G	480	Las Curades	29	10	terre
G	488	Las Vignasses	1	04	90 friche
G	806	Mouly	24	76	pré
F	889	Claux	02	45	terre
Soit, une contenance totale			24	51	01

Références de publication -

ACQUISITION BORRAS suivant acte reçu par Me BILLIERES notaire à MONTAIGU DE QUERCY et Me MOUIAL notaire à BEAUVILLE le 3 décembre 1982, publié à la conservation des hypothèques de MONTAUBAN le 17 décembre 1982 volume 6294 N° 12. (G 23.32.33. 34.36.39.40.46.285.288.293.294.295.296.297.298.299.300.301.488)

du

ev

h